



Comité Technique Ministériel du 03 décembre 2021

(mixte : présentiel et visioconférence)

COMPTE-RENDU

Délégation CGT : Philippe GARCIA, Ivan CANDÉ, Isabelle ROBERT, Pierre GATIGNON, Marie-José LELIARD, Vincent VAUCLIN.

Expert sur le point Centres de Gestion Financière : Nathalie REPILLET

Expert sur le point création Direction Générale de la mer : Sylvain MICHEL

Ce CTM avait 5 points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du CTM du 17 décembre 2020 : **pour avis**
- 2) Projets d'arrêtés pour la mise en place de centres de gestion financières : **pour avis**
- 3) Projet de décret portant délégation de pouvoir en recrutement et gestion des agents techniques et techniciens de l'environnement des parcs nationaux : **pour avis**
- 4) Création de la direction générale de la mer : **pour information**
- 5) Réforme de la rénovation de l'habitat : **pour information**

La secrétaire générale, Émilie Piette, annonce son départ imminent pour la direction interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (DIESE).

Réponses de la Secrétaire Générale (SG)

suite aux interventions préalables des Organisations Syndicales (OS)

Crise sanitaire

La secrétaire générale renvoie à la note du 1^{er} décembre* et aux annonces issues du conseil de défense du 06 décembre. Le télétravail sera certainement amené à être étendu et les réunions en visioconférences seront privilégiées. Elle indique la tenue d'un CHSCT ministériel exceptionnel.

Ce CHSCTM annoncé ne s'est finalement pas tenu. Le prochain CHSCTM « ordinaire » est programmé le 14 décembre ...

NOTE SG MTE-MCTRCT-MM
1^{er} décembre 2021

Renforcement
du contrôle des
mesures barrières



* [MTE-MCT-Mer : note du 1er décembre 2021 aux services sur les consignes sanitaires](#)

(Note signée par la Secrétaire générale des MTE-MCTRCT-Mer ayant pour objet les consignes visant à renforcer le contrôle des mesures barrières en milieu professionnel au regard du contexte sanitaire : rappel des consignes en vigueur et nouvelles consignes.)

Effectifs

Tout en ne se satisfaisant pas des baisses d'effectifs du PLF 2022, la secrétaire générale considère que la revue des missions est toujours une bonne solution. Elle assure que les ministres continueront de se battre dans cette logique.

La CGT poursuit son combat contre cette logique mortifère et défend les ministères, les missions de service public et les garanties des personnels.



[PLF 2022 : nos ministères toujours non classés espèce protégée !!](#)

Documents FNEE-CGT :

En 10 ans (2013/2022) 15 000 emplois supprimés !



Projet de loi de finances 2022

PLF 2022

- **PLF 2022 MTE** : Postes supprimés -Évolution de la masse salariale - Détail des effectifs des services ministériels et DDT-M (plafonds d'emplois 2022 en ETPT et évolution sur 2021) - Évolution des effectifs par programme entre 2021 et 2022 (plafonds d'emplois 2022/2015 en ETPT)
- **PLF 2022 EP** : Effectifs des Établissements Publics (Plafond d'emplois 2022 en ETPT et évolution sur 2021) - Programmes 159 ; 113 ; 217 ; 205 ; 203 ; 181 ; 135 et 112.

Revue des missions

Le recensement des évolutions de missions se poursuit. Un rapport du CGEDD sur eau et biodiversité est attendu fin 2021. Une lettre de mission sur les écoles est également à venir. La ministre est attentive à ce chantier.

La CGT demande la communication du rapport sur les catastrophes naturelles.

Bascule des corps techniques au RIFSEEP

Selon la secrétaire générale l'action est à poursuivre pour bien expliquer le fonctionnement du nouveau système notamment sur le maintien de la rémunération et la progressivité des mesures. Elle est consciente des difficultés liées au surcroît de travail pour les gestionnaires notamment pour la mise à jour des fiches de paie. Ceux-ci bénéficieront d'un accompagnement.



La CGT est farouchement opposée à cette bascule. Après le boycott du CTM du 21 octobre avec FO et la FSU, fait rarissime dans les annales du dialogue social de notre pôle ministériel, les 2/3 des élus au CTM ont refusé de siéger au CTM reconvoqué le 29 octobre 2021 : la CGT, FO et la FSU n'ont pas voulu donner un chèque en blanc à la ministre.

Sans les actions de la CGT, FO et la FSU (communiqué, courrier aux ministres, entrevue avec la conseillère sociale au Cabinet MTE le 28 octobre, ...),

le ministère n'aurait pas consenti à transformer toutes les primes en part fixe pour cette bascule. Personne ne pourra croire que, si le pire du pire aura pu être évité, c'est simplement en restant sagement assis en CTM pour faire le jeu de l'administration.

Concernant l'augmentation de la charge de travail des gestionnaires, l'accompagnement ne supprimera pas les risques psycho-sociaux ni l'épuisement professionnel. Ce dont les personnels ont besoin ce sont des effectifs et des moyens supplémentaires.

Pour mémoire :

[Bascule au RIFSEEP des corps techniques : la CGT ne signe pas de chèque en blanc !](#)

(Boycotte du CTM du 21 octobre : Déclaration CGT, message et courrier CGT aux ministres)

[CTM reconvoqué \(29 oct. 2021\) : la CGT, FO et FSU ne cautionnent toujours pas la bascule des corps techniques au RIFSEEP](#)

(Communiqué commun envoyé aux personnels suite à la rencontre avec la conseillère sociale au Cabinet du MTE le 28 octobre)

[Bascule des corps techniques au RIFSEEP : démarches unitaires de la CGT, FO et FSU](#)

(Communiqué de presse du 02 novembre 2021 largement diffusé et Lettre ouverte à la ministre Pompili avec copie à la ministre de la Transformation et de la Fonction Publique et au ministre délégué chargé des comptes publics)

[Courrier CGT, FO et FSU à la ministre Pompili \(1er décembre 2021\)](#)

(Courrier en réponse à la lettre de la ministre du 23 novembre suite à la *lettre ouverte adressée durant la COP 26* et rappelant notamment à la ministre la revendication socialement efficace d'une défiscalisation totale de la dette de l'administration envers ses agents)

Situation en Guadeloupe et Martinique

Les ministres sont préoccupés selon leurs prérogatives et suivent les choses attentivement. Le DRH indique que le télétravail est mis en place dans les services et établissements publics et que les personnels bénéficient d'autorisations spéciales d'absence (ASA) en cas de fermetures de sites au public.

La CGT pense que répondre aux revendications légitimes des populations et des syndicats doit prévaloir et être un préalable pour contribuer à améliorer la situation et préserver les personnels.

Handicap

Un cycle de négociation ministérielle sera bientôt engagé.

La CGT porte beaucoup de revendications sur le sujet et estime que le ministère doit prendre ses responsabilités en la matière et doit faire beaucoup plus d'efforts. C'est ce qu'elle portera et détaillera dans les discussions qui s'annoncent.

Quasi statut agences de l'eau

Les allers-retours entre le ministère et Bercy se poursuivent, rien n'est encore tranché.

Même si la SG tente de rassurer sur le fait que le ministère pèse de son mieux pour obtenir un arbitrage favorable, les inquiétudes demeurent.

Examen des points à l'ordre du jour

POINT n°1 (pour avis)

PV du CTM du 17 décembre 2020

Votes unanimes « pour » des organisations syndicales.

POINT n°2 (Pour avis)

Mise en place des centres de gestion financière (CGF)

Deux projets d'arrêtés étaient mis au vote :

- Projet d'arrêté portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord
- Projet d'arrêté portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du contrôleur budgétaire et comptable ministériel auprès du ministre de la transition écologique, du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de la mer.

A l'échelle nationale, 342 agents exercent actuellement les missions au sein des Centres de Prestations Comptables Mutualisés (CPCM), dont 251 au ministère de la transition écologique et 91 au ministère de l'agriculture. 90 % des missions sont des opérations complexes (marchés à bon de commande, par tranche, subventions diverses, ... Ceci nécessite des interfaces avec plusieurs outils numériques (GALION, OSIRIS, Chorus ...) avec un besoin d'expertise spécifique.

Une réunion « technique » s'était tenue seulement trois jours sur le sujet avant ce CTM.

La CGT avait fait part de sa désapprobation sur cette mise en place à la « va vite » sans visibilité pour les agents susceptibles d'être concernés à tel point que l'administration a été dans l'obligation d'amender un des arrêtés en séance pour réparer une erreur soulevée par les organisations syndicales.

Beaucoup de questions ont été soulevées et très peu de réponses apportées :

- Pourquoi une décision actée par le comité interministériel de modernisation de l'État fin 2019 et un démarrage immédiat aujourd'hui sans étapes intermédiaires ?

- Pourquoi des temporalités différentes dans la mise en œuvre entre services ?

- Quelle articulation pour les processus techniques entre les services ? Quelles formations pour les personnels ?

- Quelles mesures en matière de ressources humaines et plus précisément pour les personnels de catégories différentes (B/B+) selon les fonctions exercées au ministère des finances (A) ?

- Quelle organisation territoriale et dimensionnement des services avec comme inconnue le nombre d'agents ne souhaitant pas suivre les postes ?

La secrétaire générale joue sur les mots, en expliquant que cette expérimentation serait déjà en fait une phase « pilote ». Elle admet que la mise en œuvre du calendrier doit faire l'objet d'une prudence particulière mais sans remettre en cause les décisions du premier ministre. La généralisation est annoncée pour début 2023. L'étude du « droit au retour » n'est pas encore d'actualité ! Les discussions sur ce sujet débutent seulement.

D'autres régions sont susceptibles d'être concernées par cette expérimentation. La DRH adjointe annonce la publication prochaine d'un guide RH par Bercy devant répondre aux inquiétudes. Elle annonce le maintien des rémunérations, le rattachement à l'action sociale ministérielle le temps de la mise à disposition et une possible valorisation des catégories B par le ministère d'accueil. Un comité de suivi (COSUI) devra également contribuer à répondre aux nombreuses interrogations et à lever les difficultés

La CGT demande l'abandon de cette « phase pilote » y compris dans la région Grand-Est.

Elle dénonce une précipitation néfaste de cette réorganisation pour l'exécution des activités et pour les conditions de travail avec les conséquences pour la carrière des personnels. Une fois de plus, la réponse ministérielle aux exigences gouvernementales met la faisabilité et la qualité des missions en danger et réduit les personnels à des sujets « d'expérimentation » .

VOTES identiques sur les deux textes

contre : CGT, FO, CFDT, FSU **abstention :** UNSA

POINT n°3 (Pour avis)

Projet de décret portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des agents techniques et techniciens de l'environnement (ATE/TE) affectés dans les parcs nationaux

Ce projet de texte fait suite à la délégation de pouvoir de gestion de la DRH inscrite dans le décret du 22 mai 2020 contre lequel la CGT s'était positionnée permettant au directeur général de l'OFB de recruter et de gérer les ATE/TE. Il doit permettre cette même délégation du DG de l'OFB vers les directeurs de parcs nationaux : « *Le directeur général de l'Office français de la biodiversité peut déléguer aux directeurs des établissements publics des parcs nationaux ses pouvoirs de nomination et de gestion des membres de ce corps affectés dans les parcs nationaux, à l'exception des actes de gestion qui sont soumis à l'avis préalable de la commission administrative paritaire* ».

Intervention de la CGT

1. L'effectif des ATE et TE de l'ordre de 1750 agents à l'OFB (sur un effectif total d'environ 2750 postes budgétaires). **Quel est-il dans chacun des 11 PN ?**

Quel effectif en centrale est dévolu à la gestion de ces deux corps (dits « de l'environnement ») alors que des retards de gestion de 6 mois à 18 mois sur avancements sont constatés depuis des années ?

2. Il n'y a aucun transfert d'ETP annoncé du MTE-DRH vers l'OFB alors que les effectifs OFB ont toutes les chances de poursuivre une diminution seulement annulée en 2021 (les - 40 ETP n'ont pas eu lieu, mais il y a eu un transfert de 37 postes vers les parcs naturels marins, avec un gel des effectifs des services départementaux, réduisant d'autant les ETP dans les services centraux et régionaux),

La DRH OFB est déjà sous l'eau, structurellement par le ratio inadapté aux effectifs globaux de l'OFB et en raison d'un malaise d'un grand nombre d'agents ATE et TE, exerçant pour la majorité en SD, où le choc des cultures et pratiques est ressenti à son maximum.

Pour rappel, nous déplorons trois suicides de collègues ATE ou TE depuis la création de l'OFB.

Dans les services déconcentrés (SD) le plus souvent, l'organisation et les missions de l'ex-ONCFS prédominent, ne serait-ce que parce que 2/3 des SD ont un chef issu de cet ex-EP et 2/3 des effectifs sont aussi de l'ex-ONCFS...

3. Le transfert de gestion à l'OFB est illogique en soi puisqu'une partie des agents de ces corps sont dans les 11 parcs nationaux, et qu'on ne donnera pas les ETP issus de la DRH-MTE à la DRH OFB pour ce surcroît de travail de gestion très important

4. Les actes de gestion importants et complexes étant confiés à l'OFB, il risque d'y avoir des traitements inéquitables des agents.

5. De plus, le tropisme à la mise en avant des missions de police de l'environnement dans sa composante judiciaire, vis à vis de la compétence technique en matière écologique, largement issu de la culture de l'ex-ONCFS risque de desservir d'autant les ATE et TE des PN, qui en font peu de police, voire pas du tout.

Pour ces raisons la CGT est opposée au transfert de gestion, comme elle l'a déjà exprimé précédemment en CTM, sans besoin de détailler beaucoup le contenu essentiel du projet de décret présenté, à savoir les missions respectivement dévolues à l'OFB - l'essentiel et le plus déterminant - et aux directeurs des PN (parcs nationaux).

L'administration persiste et signe sur sa logique ...

VOTE

contre : CGT , CFDT, FSU abstention : UNSA

N'a pas pris part au vote : FO.

Création de la direction générale de la mer - « DG Mer »

Cette direction dont la mise en œuvre doit intervenir au 1^{er} mars 2022 doit réunir l'actuelle direction des affaires maritimes (DAM) de la DGITM, rattachée au ministère de la mer, et l'actuelle direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA). La tutelle et l'animation des capitaineries de la direction des services de transport la rejoindront également ainsi que la police du plan d'eau de la DGITM.

La DG Mer sera organisée avec :

- 3 services : pêche maritime et aquaculture durable, flottes et emplois maritimes, territoires maritimes et littoraux
- 2 missions supports (RH et budget/commande publique)
- une sous-direction numérique
- un cabinet resserré et des conseillers
- l'ENSAM, service à compétence nationale, sous tutelle de la DAM.

Les agents concernés ont reçu une proposition de pré-positionnement en décembre. L'arrêté de restructuration en cours de rédaction. Les agents de la DPMA seront intégrés progressivement dans la DG Mer et seront dans un premier temps mis à disposition par le MAA.

Ce qu'en dit la CGT :

Une DG mer pourquoi faire ? Avec quels moyens ? Nous avons le sentiment que cette création est le testament pré-élection présidentielle de Madame GIRARDIN sans réflexion poussée sur les contenus y compris sur les enjeux environnementaux.

L'administration se retranche derrière le fait que les services déconcentrés ne sont pas formellement touchés par la réorganisation pour ne pas consulter le CTM pour avis, ce qui prouve son manque d'ambition et sa précipitation. On propose aux personnels d'embarquer sur un vaisseau « amiral » sans plans ni destination.

Si la CGT partage l'ambition d'une administration de la mer en charge de la protection comme de la valorisation des potentiels marins, elle n'est pas d'accord pour qu'elle soit réduite à une zone refuge pour quelques profils qu'il conviendrait de sauver.

La CGT fait le parallèle avec la partie marine de l'OFB, chargée des missions de préservation des milieux marins. Nous avons demandé de maintenir une direction de la mer lors de la création de l'OFB, mais les missions et agents spécialisés ont plutôt été dispersés dans 17 services différents.

Lors de l'examen du projet de contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'OFB, la CGT avait demandé que les spécificités de gouvernance et de gestion des milieux marins soient prises en compte

et que le ministère de la mer devienne une tutelle de l'établissement, au même titre que le MTE et le MAA : en vain !

Aujourd'hui, devant de constat de perte d'efficacité et de compétences pour la protection de la biodiversité marine, de nombreux agents, chefs de service, voire directeurs demandent à regrouper les unités dédiées à la mer. Une réflexion pour réorganiser la composante marine de l'OFB a ainsi été lancée récemment. Une direction de la biodiversité marine à l'OFB serait plus à même de coopérer avec les services de la nouvelle DG Mer pour organiser les contrôles et mieux cibler les actions de police de l'environnement en mer, qui font cruellement défaut aujourd'hui.

Le Directeur de la DGITM / DAM répond que la DG Mer s'occupera aussi d'écologie, à travers ses missions de gestion durable des espèces exploitées, de réduction des pollutions des navires, de sécurité maritime. Il concède que la coopération entre la DG mer et l'OFB devra être renforcée, car ces deux entités partagent des responsabilités sur la préservation des mers et des littoraux.

POINT n°5 (Pour information)

Réforme de la rénovation de l'habitat

Sur décision ministérielle une réorganisation s'engage pour une répartition des compétences et des interventions de l'ADEME et de l'ANAH, afin que celle-ci devienne l'opérateur unique en charge du service public de la rénovation de l'habitat.

L'intervention de la CGT :

La CGT a demandé avec constance, notamment à ce CTM, l'ouverture d'une concertation sérieuse sur les moyens et le contenu du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH).

Depuis l'adoption de la loi de 2015 sur la transition énergétique créant le SPPEH, les faits attestent du décalage entre les objectifs / les réalisations, du grand écart entre annonces des ministres du logement ou de l'écologie / les actes...

Aucun ministre, pas plus que la DHUP ou la DGEC, n'a accepté de se mettre autour d'une table avec les représentants des personnels pour discuter de l'organisation et des moyens humains comme financiers à la hauteur des besoins et défis à relever dans tous les territoires.

1°) A cet égard, la fiche pour ce CTM si elle est synthétique et s'avère assez indigente. Pas d'état des lieux, pas de chiffres. Des délais annoncés de deux années pour ce chantier. Alors qu'après la ministre déléguée Madame Wargon en septembre, le président de l'ANAH annonce mi-octobre le début de la mise en place au 1er janvier 2022 de la nouvelle organisation du SPPEH sous la marque « France Rénov ».

ANAH, ADEME, DDT, DREAL, Collectivités Locales... Les personnels doivent-ils lire la presse pour savoir où est le guichet du SPPEH ?

Sur les moyens financiers de la rénovation, chaque année ce sont des formules nouvelles, plus ou moins combinées... Crédits d'impôts, CITE, primes ANAH Habiter Mieux, Habiter Mieux Sérénité, Certificats d'économies d'énergie (CEE) et financement SAR, « MaPrimeRénov », Plans de relance 2021,2022, éventuelles aides complémentaires locales...Quant aux objectifs et obligations en ce domaine depuis 2017, sur saisine gouvernementale le Parlement a délibéré chaque année sur la rénovation énergétique des bâtiments. Que ce soit dans les projets de lois de finances, ou dans des textes spécifiques : loi ELAN (2018), loi énergie-climat (2019), loi climat-résilience (2021). **Conséquences de cette situation :**

- l'incertitude et l'illisibilité du dispositif pour les citoyens, notamment les plus modestes, les artisans et petites entreprises,
- la faiblesse et la précarité des moyens humains d'accompagnement des ménages, l'écart entre les objectifs et les résultats, les fraudes d'utilisation des CEE par les entreprises avec des malfaçons et travaux de performances médiocres,
- une constante, le sujet des moyens humains du SPPEH est soigneusement évité par les ministres... C'est à croire que la précarité énergétique et la précarité du SPPEH marchent ensemble !

2°) Tentons de dresser l'état des lieux du SPPEH... Les points de contacts territoriaux de l'ANAH en charge de la rénovation de l'habitat privé (évidemment pas seulement énergétique) seraient au nombre de 150 (des DDT et une partie des conseils départementaux avec délégations de compétences de deux types). Les points infos énergie (PIE) de l'ADEME et de collectivités locales, labellisés dans le réseau « Faire » d'accompagnement de la rénovation énergétique des bâtiments, seraient de 300. *Cela ferait 450 « points de proximité pour l'accompagnement de la rénovation énergétique » ? On est loin d'un service public d'accompagnement pour chaque EPCI, 1269 en tout (738 plus de 20 000 habitants, 531 moins de 20 000 habitants).* Et pour ces 450 points, combien de salariés ? En équivalent temps plein, 1 050 salariés... chiffre d'une communication de mi-octobre du président de l'ANAH ? Soit en moyenne 2 salariés par

point de proximité existant ? Suite au boycott des rencontres de l'ADEME du 4 mai dernier par des conseillers du réseau Faire, Madame Wargon a annoncé par courrier en juin le versement complémentaire de 8000 euros par Espace Info Energie et de 8000 euros par conseiller embauché en 2021... *Nous vous demandons un état des lieux de ces emplois : nombre, statuts, rémunérations... Comme de leurs financements (parts respectives des crédits ADEME, des crédits CEE SAR-service d'accompagnement à la rénovation- et des collectivités locales)*

S'agissant des effectifs de l'ANAH, le plafond d'emplois passerait de 174 à 207 en 2022, le PAP 2022 du programme 135 précisant 25 créations d'emplois et 8 transferts pour l'accompagnement de la rénovation énergétique menée par l'Agence. Rappelons que le plafond d'emplois de l'ADEME de 876 en 2022 (+ 9 / 867 en 2021), n'inclut pas (ou très peu) les emplois des Points Info Energie...

3°) Où va-t-on ? Le PAP 2022 du programme 135 UTAH et la communication de mi-octobre du président de l'ANAH autour de la marque « France Rénov », annoncent le regroupement sous-direction de l'ANAH des moyens et agents du réseau Faire animé par l'ADEME sur la mission SPPEH au 1er janvier 2022. Objectif d'un guichet unique par intercommunalité (450 à 1269 Quand ?), Plate-forme téléphonique, intégration au 1er janvier 2023 dans la plate forme FranceRénov des demandes d'aides financières de MaPrimRénov et de toutes les autres aides. Et le lancement d'accompagnateurs privés agréés de la rénovation, avec des critères à fixer par décret...

4°) Ce que demande la CGT, outre un état des lieux des moyens humains et financiers du SPPEH :

- Engagement d'une concertation sincère sur tous les sujets des moyens humains du service public de la rénovation de l'habitat privé (énergétique/insalubrité/handicap/troisième âge) avec les organisations syndicales concernant DGALN/DHUP, DREAL-DDT, ANAH, ADEME,
- Des moyens financiers pérennes de l'Etat (au-delà du plan de relance 2021-2022) pour des rénovations énergétiques et de confort permettant la résorption des 5 millions de passoires thermiques (étiquettes G et F) comme prévu par les lois à la hauteur des besoins annuels chiffrés par I4CE et le Haut Conseil pour le Climat (HCC); c'est à dire aller de 2 à 8 Mds d'euros annuels,
- Un accompagnement humain, professionnel, effectif et gratuit du service public, pour des rénovations performantes, en faveur de tous les ménages modestes et très modestes avec un reste à charge gratuits ou infimes,
- La fin de la précarité des salariés des plates formes ou des points de proximité du SPPEH... Avec 2 Mds d'euros supplémentaires du plan de relance rénovation, 50 M d'euros/an de CEE du SAR... On ne pourrait pas embaucher des agents du service public ?

L'administration confirme la plupart des informations chiffrées que nous exposons mais ne répond pas sur le fond. La CGT enverra un courrier à la ministre pour obtenir des réponses.

